

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2013 de M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey, Robert Pattaroni, Alexandra Rys et Lionel Ricou: «Prévention de proximité pour les jeunes ados: soutien scolaire».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- qu’il est parfois difficile pour des parents d’assurer une aide aux devoirs ou un suivi de scolarité de leur(s) enfant(s);
- que la prévention est toujours moins chère que la répression ou que le coût social, et que c’est une philosophie à laquelle les citoyens genevois tiennent;
- qu’une famille recomposée ou monoparentale ne peut pas toujours offrir un soutien suffisant;
- la nécessité de trouver une solution pour enrayer une spirale de marginalisation, d’échecs scolaires, d’exclusion du marché du travail;
- la nécessité d’utiliser des espaces conviviaux dédiés aux jeunes, comme les maisons de quartier, pour soutenir et encourager les devoirs scolaires quotidiens,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif *d’offrir la possibilité non contraignante aux jeunes adolescents d’effectuer leurs devoirs avec un soutien, dans un cadre familial et accessible. Pour cela, un fonds Ville de Genève est ouvert en faveur des maisons de quartier qui voudraient mettre en place un tel dispositif.*

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif fait siens les considérants de la motion. Il ne partage cependant pas l’idée qu’un fonds soit nécessaire pour financer des prestations d’aide aux devoirs.

Il convient de rappeler en premier lieu que la loi sur l’instruction publique (LIP) prévoit que le soutien scolaire relève de la compétence du Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), qui met en place différents dispositifs: l’appui scolaire, les études surveillées, le tutorat, les classes ateliers ou encore les classes relais. Pour les élèves allophones, le département délivre en outre des prestations complémentaires d’enseignement (cours complémentaires de français, classes d’accueil).

De manière générale, les communes n’entendent pas développer des prestations dans un champ de compétences cantonal.

Dans le cadre des discussions préparatoires à la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC, J 6 32), la Ville de Genève, plus généralement l'Association des communes genevoises (ACG), ainsi que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), se sont fortement engagés pour que les enfants puissent faire leurs devoirs en étant accompagnés par des enseignant-e-s; cette tâche ne devait pas incomber au GIAP, qui met en place un accueil collectif.

En définitive, la LAJC rappelle que les enfants doivent être en mesure de réaliser leurs devoirs de manière autonome pendant le temps dévolu à l'accueil parascolaire; les enfants peuvent ainsi se rendre aux activités de soutien pédagogique et aux études surveillées organisées par le DIP.

En dehors du cadre légal, il arrive que des associations proposent des activités «d'aide aux devoirs».

Un des principaux acteurs est l'Association des répétoires AJETA, une association à but non lucratif, qui organise depuis soixante ans à Genève des cours d'appui individualisés pour les élèves et les apprenti-e-s qui rencontrent des difficultés scolaires momentanées. Ces cours, qui portent le nom de «répétoires», sont donnés par des répétoires et des répétoires motivés, encore en études.

D'autres acteurs, comme la Croix-Rouge genevoise ou les Unions chrétiennes (Villa Yoyo) proposent également des prestations destinées aux enfants.

Certaines maisons de quartier, comme celle des Eaux-Vives, sont également actives, en invitant les enfants à faire leurs devoirs pendant l'accueil libre.

La Ville de Genève a toujours encouragé ces initiatives associatives ou citoyennes, en mettant à disposition des locaux ou des financements, ou encore en relayant des appels à la recherche de bénévoles. Ainsi, en coordination avec les Conseils d'établissement, les Antennes sociales de proximité (ASP) recrutent et forment des bénévoles pour l'aide aux devoirs.

En l'état, nous ne pensons pas qu'il faille créer un fonds pour aider ces dispositifs, ni demander aux maisons de quartier d'en devenir un acteur central.

La Ville de Genève continuera d'apporter son soutien à toutes les initiatives pertinentes, d'où qu'elles viennent, en fonction des besoins spécifiques de chaque quartier, en comptant sur la mobilisation de bénévoles.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Esther Alder*